



Waremmes, le 09 octobre 2023

## Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion du 04 octobre 2023 et de la visite de terrain du 08 octobre

Membres de la CLDR :

**Présents** : 10 personnes : Valérie BLERET, Françoise COLLARD, François DEBEHOGNE, Anne DESMET, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Mathieu LAMBERT, Bénédicte MARLIER, Vincent VAN GEEL.

**Excusés** : 3 personnes : Carine CLERISSE, Marie DELANGEN, Eric HAUTPHENNE.

**Pour la Commune** :

- Isabelle EBROIN – agent-relais de l’Opération

**Pour le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne**:

- Sébastien LEUNEN – Chargé de mission (le 08/10)

**Pour la FRW** : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l’adresse suivante :

<https://bit.ly/Heron2310>

### Ordre du Jour :

#### **Suivi de projets**

- Place Fayat
- Ecoles de Surlemez

#### **Présentation du projet définitif d’Aménagement du bois de Ferrières**

- Communication

#### **Aménagement du cœur historique de Waret-l’Evêque**

Marc VAN DEN BROECK accueille les participants et détaille l’ordre du jour. Le compte-rendu de la réunion du 21 juillet 2023 est approuvé sans remarques.

Il fait à nouveau son mea culpa car il n'a pas eu l'occasion de permettre à la CLDR de choisir la date de réunion. Les membres présents estiment toutefois avoir été prévenus à temps pour pouvoir organiser leur agenda.

## **1. Suivi de projets**

Marc rappelle, à l'aide d'un schéma simplifié, les étapes administratives qu'un projet doit parcourir avant de pouvoir être inauguré ainsi que les délais qui doivent être respectés.

### **Aménagement de la place Fayat**

La Commune a été notifiée au début du mois de juillet qu'une convention de faisabilité lui a été accordée pour ce projet. Elle dispose donc de 24 mois et d'une provision de 20.000€ pour financer le travail du bureau d'étude.

Elle est par ailleurs lauréate de l'appel à projet « Maillage vert et bleu en milieu rural ». Un montant de 7540.000€ lui est accordé pour mener à bien le projet d'aménagement des plaines du moulin (situées entre le moulin et la place Fayat).

Bonne nouvelle, la Région accepte qu'un seul bureau d'étude prenne en charge ces deux projets pour assurer une cohérence entre eux, ainsi qu'avec le Master plan du Moulin de Ferrières.

La prochaine étape concernant la CLDR sera la présentation d'un premier avant-projet par le bureau d'étude.

### **Aménagement des abords des écoles de Surlemez**

Le dossier complet a été déposé dans les temps en vue d'obtenir une convention-faisabilité, qu'on espère voir accordée d'ici la fin de l'année.

Ici également, un avant-projet sera présenté à la CLDR, mais également aux riverains, à l'école communale de Surlemez et au P.O de l'école St-François qui pourront ainsi s'assurer que les éléments déjà discutés sont bien respectés (par exemple concernant l'utilisation du « parc » du presbytère)

## **2. Présentation du projet définitif d'aménagement du bois de Ferrières**

Suite à la présentation de l'avant-projet à la CLDR en juin 2023, le bureau d'étude Atelier Paysage a retravaillé sa proposition pour tenir compte des demandes de la CLDR, et propose de nouveaux éléments qui n'avaient pas été présentés.

En l'absence de M. CELLIER, la présentation est faite par M. VAN DEN BROECK.

Pour mieux visualiser les différentes propositions, la CLDR a souhaité se rendre sur le terrain le dimanche 08 octobre, accompagnée de la FRW et de Sébastien LEUNEN du Parc Naturel.

Ce présent compte-rendu synthétise les remarques et suggestions émises à ces deux occasions.

M. CELLIER a préparé une carte permettant de mieux identifier les différents modules que Marc présente les uns à la suite des autres.



Atelier Paysage / Projet / Héron Bois de Ferrières / 30-08-2023

### Pe – Panneau d’entrée

Ainsi qu’ils l’avaient suggéré lors de la présentation de l’avant-projet, les membres estiment qu’un panneau est également nécessaire à l’entrée du site au niveau du viaduc.

### E - entrée

Les membres constatent avec plaisir que la proposition répond à leur souhait de se rapprocher visuellement du cercle. Ils constatent toutefois que les 44 cm disponibles au sol ne permettent pas le passage de poussettes (dont la largeur peut être de 70 cm) et que la hauteur n’est pas suffisante pour les cavaliers.

Si ces utilisateurs doivent passer à côté du portique pour emprunter le chemin, les membres de la CLDR estiment qu’il aura alors manqué son objectif.

Par contre, il n’y a au niveau de la jonction du chemin et du sentier provenant du bois de galerie aucun élément permettant de dissuader le passage des cyclistes et cavalier. Ils proposent donc d’y déplacer le portique d’entrée.

La même question se pose pour le portique placé à proximité du viaduc. Ils proposent de le déplacer dans la prairie du bas, pour marquer l’entrée du sentier dans le bois. Cette proposition offre en outre une belle visibilité au module et souligne l’aspect moderne des aménagements du bois.

De manière générale, les membres de la CLDR souhaiteraient mieux comprendre comment la fixation au sol des modules est conçue (présence de béton ou le poids du module est suffisant pour garantir sa fixation ?)

### **Pa - Passerelle**

Les membres de la CLDR souhaitent s'assurer que le châssis intérieur non visible permet l'écoulement des eaux, par exemple grâce à des perforations.

Sébastien LEUNEN informe que le DNF se pose encore des questions quant à la création de mares ou de canalisation des eaux de ruissellement dans l'UG7. Ce qui pourrait rendre la passerelle superflue.

Ce choix signifierait qu'en cas de fortes pluies, le chemin d'accès au site deviendrait impraticable, ce qui n'est pas souhaité. Une réunion sera donc organisée rapidement entre la Commune, le Parc, le DNF, l'auteur de projet et la DNF pour tirer au clair les différents points en suspens qui demanderont une réponse rapide.

### **N - Noeud**

Les membres suggèrent de rétrécir la largeur du nœud permettant d'accéder au sentier afin de mieux marquer encore qu'il n'est accessible qu'aux piétons. De 1,5m, il pourrait passer à 90 cm, voire 70 cm.

### **F - Feuilles**

Les membres craignent que ces feuilles soient utilisées par les enfants comme support d'escalade et soient assez rapidement dégradées. Ils ne sont pas non plus convaincus par leur intérêt pédagogique, et se demandent si ces quatre feuilles ne risquent pas de surcharger l'environnement, d'autant que 2 souches sont prévues à proximité.

Dans la mesure où le portique d'Entrée E risque de devoir être déplacé et ne plus jouer son rôle d'accueil sur le site, ils proposent de déplacer ces modules sur le chemin d'accès au site, après le panneau d'entrée, et pourquoi pas de choisir de représenter de manière stylisée les animaux présents sur le site (blaireau, hibou grand-duc), mais difficiles à observer alors que les feuilles sont naturellement présentes sur le site.

### **Ni - Nid**

M. CELLIER a décidé de ne pas suivre la demande de la CLDR de recouvrir l'assise de bois. Pour lui, le bois risque assez rapidement de s'abîmer et tacher les vêtements, tandis que l'acier Corten ne présente plus ce type de désavantage après environ 6 mois. La CLDR accepte cette explication.

A la lecture du schéma proposé, les membres comprennent que ce Nid ne sera pas traversé par le sentier, mais situé en dehors de celui-ci. Ils sont un peu interpellés par sa taille (+7,30m de diamètre) et décident de vérifier son encombrement sur terrain. Ce module semble beaucoup moins imposant in situ, ce qui rassure la CLDR.

Ils identifient la localisation qui leur semble idéale (50,55020° N, 5,13776° E), sur la partie du sentier descendant vers le bois de galerie (pour minimiser le bruit de l'autoroute), mais

suffisamment haut pour ne pas déranger les terriers annexes de blaireaux qui se sont développés dans cette zone.

### **O – Œil et M - Mirador**

La CLDR avait émis quelques réserves par rapport à ces deux éléments lors de la présentation d'avant-projet. M. CELLIER avait proposé d'adapter son projet en minimisant le langage.

La réaction de la CLDR est la même par rapport au projet définitif. Elle ne voit pas l'intérêt d'installer deux modules d'observation différents de manière si rapprochée. En outre, après avoir vérifié sur place, elle estime qu'il n'est pas nécessaire de rehausser le poste d'observation, ce dernier surplombant déjà le bois de galerie. Les membres se posent également la question de la sécurité des enfants si l'on crée un escalier.

La CLDR propose donc de se limiter à un seul module, au niveau du sol, suffisamment large pour qu'une famille puisse observer les terriers de blaireau tous ensemble (actuellement, le module fait 100 cm de large). La barrière séparant le poste d'observation du bois de galerie pouvant être un mix entre les deux propositions : des barres d'acier espacées comme sur le mirador, avec des ouvertures comme sur le module Œil, avec trois ou quatre hauteurs différentes.

### **B – Barrières**

Les membres de la CLDR ne se rappellent pas avoir demandé cette option et n'en voient pas l'utilité.

### **S – Souches**

La CLDR se pose la question de leur ancrage au sol et craint qu'elles puissent être volées si ce dernier n'est pas assez solide.

Quel que soit le cas de figure, elle souhaiterait que leur localisation soit déterminée avec le Groupe de Travail qui prendra en charge la communication, et qu'éventuellement, ces souches ne soient pas obligatoirement conçues par paires pour permettre une plus grande latitude quant au choix des messages.

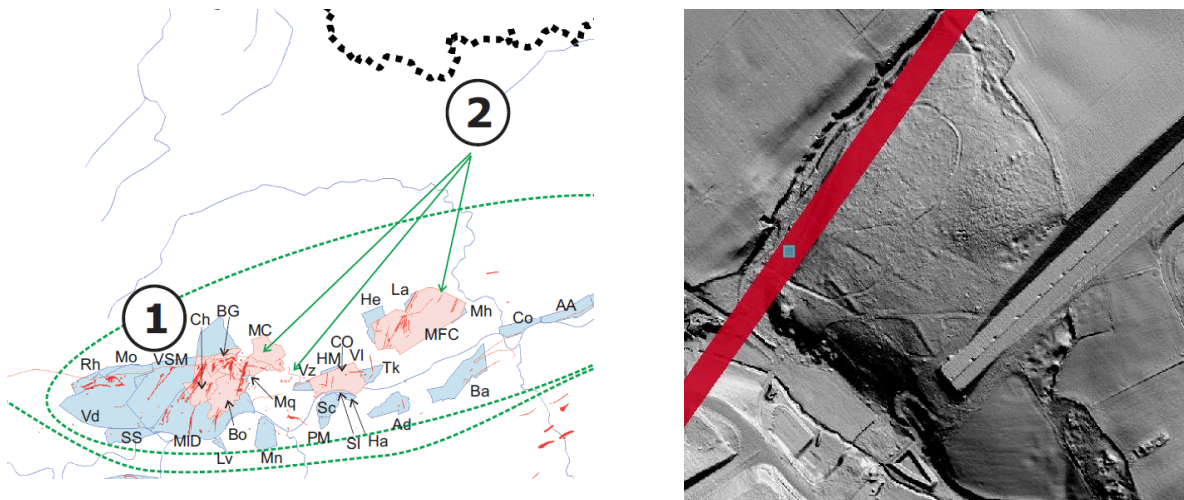
Il s'agira également de s'assurer lors du choix de leur emplacement, de l'absence d'espèces protégées ou vulnérables (comme le polystic à aiguillons).

### **G-Galerie**

Si tous les participants se sont accordés sur l'intérêt d'évoquer le passé minier, ce nouveau module a suscité pas mal de questions au sein de la CLDR. Y avait-il réellement une exploitation minière à Lavoir, où s'agissait-il simplement d'activité artisanale de prélèvement de minerai de surface, voire de carrières à ciel ouvert comme le laissent penser les quelques excavations en bas du site ? Dans ce cas, le choix de la galerie est-il approprié pour symboliser ce passé ?

Après quelques recherches, le bois de Lavoir est bien repris dans la concession des Maîtres de Forge de Couthuin qui exploitait Fer, Plomb ou Zinc. Y a-t-il réellement eu des galeries sous le bois de Ferrières ? Difficile à dire avec certitude, mais clairement l'évocation des galeries fait du sens par rapport à l'histoire du village.

Les illustrations ci-dessous sont extraites d'un poster sur l'exploitation du fer en Wallonie et de la couche du portail géographique de la Wallonie reprenant les anciennes exploitations minières.



Les membres de la CLDR demandent à être rassurés sur l'intérêt de ce module qui leur semble assez imposant et dont ils ne visualisent pas encore la localisation. Certains proposent de l'inverser, pour créer un véritable « tunnel ».

### **P - Pont**

Les membres de la CLDR souhaitent s'assurer que le garde-corps est bien prévu des deux côtés du pont.

Comme évoqué plus haut, une réunion sera rapidement organisée avec les parties prenantes, afin que le DNF puisse remettre son avis (contraignant) par rapport à ces différentes propositions

### **Communication**

La forme de la signalétique étant maintenant fixée et sa localisation approximative définie, il s'agit de définir le contenu du message.

Marc expose les thématiques proposées par M. CELLIER (Faune, Flore, Histoire, Panneaux d'accueil...) et sa suggestion de rappeler le cercle dans les messages choisis.

Puisqu'on se laisse la possibilité de renvoyer vers un site internet grâce à l'utilisation de QR codes, les aspects pédagogiques pourront être assez détaillés. Dans un premier temps, il s'agira de définir les messages présents sur les souches (3 cercles de 41 cm, et 3 de 31 cm)



Le Parc Naturel propose de guider et accompagner les volontaires qui souhaitent s'investir dans ce travail. Sébastien LEUNEN prendra donc directement contact avec Valérie BLERET, François DEBEHOGNE, Anne DESMET et Hélène FERON.

Les cahiers de charges prévoient de faire appel à un bureau graphique pour la mise en page. Il sera sollicité dès que le dossier définitif sera accepté par la Région et que la Ministre aura accordé à la Commune sa convention réalisation.

Nous n'avons pas de vue claire sur le calendrier, mais ça peut aller raisonnablement vite. Il est donc conseillé de ne pas trop traîner.

### 3. Divers

#### Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque

Les membres de la CLDR ont rencontré M. Lallemand et lui ont présenté le projet d'aménagement. Première surprise, il n'est propriétaire que de la parcelle 92A/3. La parcelle 92F/4 appartient à M. Anciaux, propriétaire de la ferme équestre du Pairon qui est totalement opposé à une vente.

M. Lallemand est lui-même assez réticent, mais pourrait se laisser convaincre si on lui propose un prix acceptable pour ses terres. Il n'a pas défini ce qu'il entendait par acceptable, et aucune proposition n'a été faite par la CLDR.

Cela remet toutefois en question le projet d'aménagement proposé par Lidvine, et ramène à la proposition initiale de créer un dialogue avec le terrain de presbytère.



Les participants demandent par ailleurs d'être informés de l'avancement du projet de la nouvelle implantation scolaire. Ils craignent en effet que ce projet ne puisse aboutir avant plusieurs années et rappellent leur souhait de pouvoir disposer d'un local où pouvoir organiser des événements conviviaux, mêmes si ceux-ci n'ont pas l'ampleur des manifestations qui pourraient prendre place dans une maison de village.

Le projet d'aménagement du centre historique conserve à leur yeux toute sa pertinence (cadre plus agréable, apaisement de la circulation) et les membres souhaitent qu'un nouveau projet soit retravaillé, excluant la parcelle 92F/4, mais intégrant la parcelle du presbytère sur laquelle un local plus petit, ou un préau couvert, pourrait être construit.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---